



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 6 octobre 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	20	9	4

Date de la convocation : 30 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le six octobre à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Carine DUBOIS, , Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA.

Pouvoirs :

Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	VENET-LELOUP
Nicolas LIGIER	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Mireille MARIANELLI-SCHAERS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Paul KHADIR

Absents : Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO.

Secrétaire de séance : Madame Nicole DAVICO-MELEK

Procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2025 : Le conseil Municipal en prend acte

RAPPORTS D'ACTIVITES

Arrêtés et décisions du 3^{ème} trimestre 2025

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités du 3^{ème} trimestre 2025.

51 - MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT DESTINEE A ASSURER LA PERENNITE DES PISTES DEDIEES A LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE (DFCI) IDENTIFIEES « S62-L'AURELIENNE » ET « S68-LES BATAILLOLES »

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

On vous avait transmis trois délibérations et on ne les voit pas à l'ordre du jour.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est qu'elles n'y sont pas, on revient à la délibération n° 51

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

Mais comment ? Ce n'est pas la démocratie, là.

Intervention de Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? On en était à la délibération n° 51

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

On vous l'a envoyé il y a 15 jours.

Intervention de Monsieur le Maire

S'il n'y en a pas je la sou mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *D'APPROUVER la mise en œuvre de la procédure d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, au titre de l'article L.134-2 du Code forestier, pour les pistes identifiées « S62-L'Aurélienne » et « S68-Les Batailloles ».*
- *D'AUTORISER le Maire à donner mandat à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour établir, déposer et suivre la demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, auprès du Préfet, pour les pistes identifiées « S62-L'Aurélienne » et « S68-Les Batailloles », et pour prendre toutes les dispositions nécessaires au déroulement de la procédure.*

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

- *APPROUVE la mise en œuvre de la procédure d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, au titre de l'article L.134-2 du Code forestier, pour les pistes identifiées « S62-L'Aurélienne » et « S68-Les Batailloles ».*
- *AUTORISE le Maire à donner mandat à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour établir, déposer et suivre la demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, auprès du Préfet, pour les pistes identifiées « S62-L'Aurélienne » et « S68-Les Batailloles », et pour prendre toutes les dispositions nécessaires au déroulement de la procédure.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

52 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « ID 83 » / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Monsieur le Maire ce sont 3 délibérations transmises dans les délais. Expliquez-nous pourquoi vous ne les mettez pas à l'ordre du jour ? Sur des sujets importants.

Intervention de Monsieur le Maire

Délibération n°52. Il s'agit de ... Monsieur PICH, on n'est pas à la foire, il y a un ordre du jour.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

La majorité du conseil municipal vous a écrit pour demander de mettre à l'ordre du jour une délibération. Cela a été fait au mois d'août et vous ne l'avez pas inscrite au conseil. Vous nous bafouez, Monsieur le Maire. Dans ces conditions nous n'avons aucune raison de rester.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, juste pour vous dire en deux mots : sont à l'ordre du jour, toutes les demandes de délibérations qui arrivent dans les délais. Quand elles n'arrivent pas dans les délais, elles ne sont pas présentées.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Inaudible

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur PICH, ce n'est pas en criant fort et en montant sur les barricades et en tapant sur les casseroles qu'on a raison. Si vous êtes sûr d'avoir raison, attaquez au Tribunal Administratif.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

C'est trop facile, Monsieur DECANIS, vous avez tous les moyens de la mairie et vous nous envoyez au Tribunal.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je reviens sur la demande de délibération et de demande de blâme à votre égard.

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

C'est de la dictature.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

On ne peut pas rester dans ces condition-là, Monsieur DECANIS

Intervention de Monsieur le Maire

Au revoir Messieurs Dames, bonne fin de journée. Donc on aura fait une délibération, ce n'est pas trop mal.

Intervention de Monsieur PICH

Inaudible

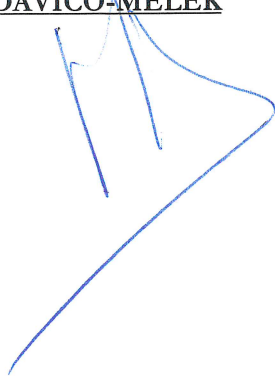
Dans ce contexte, les élus de chacun des groupes d'opposition quittent la salle.

Le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire lève la séance 9h10.

Le conseil municipal est reporté au vendredi 10 octobre 2025.

Le 6 octobre 2025,

Le Secrétaire de séance
Nicole DAVICO-MELEK



Le Maire
Alain DECANIS

